

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 octobre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est le huitième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) et du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, tous les 30 jours, sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Ce rapport couvre la période allant du 18 septembre au 17 octobre 2014. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur les données auxquelles les acteurs des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes.

II. Principaux faits nouveaux

A. Politique/militaire

3. Durant la période considérée, le conflit et les violences se sont poursuivis avec la même intensité dans l'ensemble du pays, en particulier dans les provinces d'Alep, Damas, Deraa, Deir el-Zor, Hama, Hassaké, Homs, Edleb, Quneitra et Raqqa. Des engins explosifs ont continué d'être utilisés dans des zones densément peuplées. Les bombardements aériens aveugles auxquels se sont livrées les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques opérés par des groupes d'opposition armés, des groupes extrémistes et certains groupes terroristes[1] ont continué d'alourdir le bilan des victimes et d'entraîner des déplacements de population.

4. Les forces gouvernementales syriennes ont poursuivi leurs opérations militaires, notamment autour de Damas et dans le centre du pays. Dans la province de Rif-Damas, elles ont mené plusieurs campagnes de bombardements aériens.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 juin 2015).

[1] Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité conformément à sa résolution 1267 (1999). L'un et l'autre opèrent en République arabe syrienne.

14-63132* (F) 230615 230615





Le 22 septembre, elles ont effectué deux raids aériens sur la ville de Hammouriyé, dans la Ghouta orientale, qui ont touché une rangée d'étals de vendeurs de rue, tuant au moins 10 civils et en blessant beaucoup d'autres. Le 24 septembre, dans la province de Rif-Damas également, elles ont mené un raid aérien contre une zone résidentielle dans le district de Douma. D'après des informations reçues par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), au moins une femme et quatre enfants âgés de 2 à 6 ans ont été grièvement blessés lorsqu'une roquette est tombée sur leur immeuble de trois étages. Des missiles sol-sol auraient aussi été tirés dans le district de Jobar, causant des dégâts importants à certains immeubles. Une attaque perpétrée le 26 septembre aurait aussi tué six civils, dont un enfant.

5. Les organisations non gouvernementales internationales font état d'une intensification des bombardements et des pilonnages dans la ville d'Irbine, dans la province de Rif-Damas, et dans les environs. Un hôpital a traité 975 patients souffrant de traumatismes, dont 180 enfants, entre le 4 et le 14 octobre. Plus de 60 d'entre eux auraient péri, dont 10 enfants de moins de 5 ans. Le 9 octobre, un marché à Irbine a été touché, et l'hôpital voisin a déclaré qu'il avait accueilli environ 250 blessés.

6. Dans les provinces d'Edleb, Homs, Alep, Deir el-Zor et Deraa, les forces gouvernementales syriennes ont continué de pilonner les régions tenues par l'opposition au moyen d'armes lourdes et de frappes aériennes, y compris en larguant des barils d'explosifs. Le 22 septembre, des avions de l'armée ont bombardé les villes de Saraqeb et d'Ehsim, dans la province d'Edleb, à l'aide de roquettes, tuant au moins 43 personnes, dont des enfants. Au début d'octobre, le jour de l'Aïd Al-Adha, des barils d'explosifs auraient été largués sur la ville de Saraqeb, tuant un homme et causant d'importants dégâts. Des barils d'explosifs auraient aussi été largués pendant les prières de l'Aïd à Al-Rastan, dans la province de Homs, tuant un civil. D'après plusieurs informations, les bombardements aériens effectués par l'armée à Alep se sont interrompus pendant trois jours après le début des frappes aériennes contre l'EIIL par la coalition, le 23 septembre. Toutefois, depuis le 26 septembre, l'armée a repris ses raids aériens et largué de nombreux barils d'explosifs. D'après une analyse réalisée par le Programme d'applications satellitaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, la ville de Deir el-Zor serait actuellement visée par des bombardements, et il est possible que des barils d'explosifs soient utilisés dans certains cas. Le HCDH signale qu'entre le 18 et le 30 septembre, au moins 12 civils auraient trouvé la mort à la suite d'attaques aériennes et de pilonnages effectués par les forces gouvernementales contre la ville de Deraa et aux alentours. Le quartier d'el-Sabil, dans la ville de Deraa, aurait ainsi été bombardé le 22 septembre et cinq civils auraient péri, dont deux enfants. Des barils d'explosifs auraient été largués sur Haraa le 10 octobre, tuant 19 civils. Des bombes à sous-munitions auraient aussi été utilisées dans la région de Deraa el-Balad, qui est contrôlée par l'opposition.

7. Durant la période à l'examen, l'emploi de mines antipersonnel par les forces gouvernementales et les groupes armés de l'opposition a continué de mettre en danger les civils. Le 19 septembre, sept civils, dont deux enfants, auraient péri dans la région d'el-Lujah, dans la province de Deraa, à la suite de l'explosion d'une mine antipersonnel. À Naoua, à l'ouest de Deraa, deux hommes travaillant dans leur exploitation agricole ont été grièvement blessés par l'explosion d'une mine antipersonnel le 1er octobre. Dans le village de Gadal, à près de 40 kilomètres au

nord de la ville de Deraa, des munitions abandonnées ont explosé le 3 octobre, tuant deux enfants d'une même famille, âgés de moins de 5 ans.

8. Les groupes armés de l'opposition et les groupes désignés comme terroristes ont continué de pilonner les zones contrôlées par le Gouvernement, notamment les zones densément peuplées, au moyen de mortiers, de roquettes de faible puissance et de canons à gaz, faisant des victimes parmi la population civile. Le 21 septembre, des obus de mortier tirés par des groupes armés de l'opposition sont tombés à proximité de deux écoles, d'un terrain de jeux et d'un bureau d'une organisation non gouvernementale dans le quartier d'el-Matar à Deraa, tuant 3 enfants, 1 adulte et blessant plus de 30 autres personnes. Les tirs de mortier sur Damas se sont également poursuivis, faisant de nombreux blessés.

9. Le 1er octobre, un double attentat à la bombe a eu lieu près de l'école al-Makhzomi à Homs, tuant plus de 50 personnes, dont 29 enfants, et en blessant des dizaines d'autres, dont une grande majorité d'enfants. Le Gouvernement syrien a accusé les « groupes terroristes armés » d'avoir commis ce crime. Aucune partie n'a revendiqué ces attaques, qui ont été condamnées à la fois par le Conseil de sécurité et par le Secrétaire général.

10. Les violences et les lignes de front fluctuantes ont continué de provoquer de nouveaux déplacements de population. Près de 40 000 civils ont fui du fait de l'intensification des combats dans les régions de Tell Hamis, Gweiran et Yaroubiyé, dans la province de Hassaké, la plupart des familles étant parties en direction de la ville de Qamichli et dans les environs. Des combats dans le nord de la province de Hama au cours des dernières semaines de la période couverte par le présent rapport ont provoqué le déplacement de 30 000 personnes vers les zones rurales du nord de la province de Hama et le sud de la province d'Edleb. Les affrontements autour du quartier de Doukhaniyé, dans la périphérie de Damas, ont entraîné le déplacement de milliers de personnes vers les quartiers voisins, notamment à Jaramana et Doylaa. La reprise des combats dans ces quartiers a donné lieu à une deuxième vague de déplacements, un grand nombre de personnes s'étant enfuies à Damas et dans d'autres régions de la province de Rif-Damas. Des milliers d'habitants ont fui les bombardements à Hara, Zemren et Atma, dans les provinces de Deraa et Quneitra. Le HCDH a signalé qu'à la suite du bombardement aérien de Deir el-Adas, au nord de la ville de Deraa, des milliers de civils se sont enfuis à la fin de septembre. Qui plus est, les coupures de courant s'ajoutant au manque d'eau, d'articles de première nécessité, de vivres et de carburant, ainsi que les interruptions des services de communication, ont contraint la majorité des habitants de Sanamain, Kfar Chamas et Jassem à fuir leurs villages.

11. Les services publics, notamment l'approvisionnement en eau et en électricité, s'en sont trouvés perturbés dans plusieurs régions. La ville de Yarmouk est privée d'eau courante depuis le début de septembre, ce qui oblige quelque 18 000 personnes qui sont toujours assiégées à utiliser l'eau provenant de nappes phréatiques contaminées ou de puits appartenant à des particuliers. D'après des informations, la centrale électrique située dans le quartier de Sakhour à Alep a été touchée par un baril d'explosifs le 1er octobre, ce qui a provoqué une panne générale d'électricité dans la région pendant plusieurs jours. Une attaque aérienne visant le gazoduc arabe, le 29 septembre, a causé des coupures de courant dans tout le sud de la Syrie.

12. Les pénuries de pain font peser une menace sur la sécurité alimentaire dans plusieurs régions du pays, en particulier dans le nord, où les voies

d'approvisionnement sont perturbées par les combats et où de nombreuses boulangeries ont été endommagées ou détruites. La production a de ce fait été réduite et les prix sont prohibitifs pour un grand nombre. En outre, les subventions publiques ne sont plus versées dans les zones contrôlées par l'opposition, où les prix ont augmenté de plus 75 % ces trois derniers mois dans certaines régions des provinces de Deraa, Deir el-Zor et Rif-Damas. On a aussi signalé des pénuries de carburant, qui ont provoqué une flambée des prix.

13. L'EIIL a concentré ses efforts dans le nord de la Syrie et en particulier dans les régions kurdes. Le 16 septembre, il a lancé une offensive contre la ville kurde d'Ain el-Arab Kobani dans la province d'Alep, provoquant le déplacement massif des civils, notamment en direction de la Turquie, et faisant de nombreux morts et blessés. Depuis le début de l'offensive, plus de 190 000 civils ont traversé la frontière pour se réfugier dans ce pays. Les combattants de l'État islamique ont systématiquement pilonné les localités et les villages situés autour de la ville d'Ain el-Arab Kobani au moyen d'armes lourdes et de chars, prenant le contrôle de la majorité de ces villages, et ont tiré des roquettes, y compris dans la ville. Le HCDH a été informé qu'au moins six civils avaient été exécutés par des membres de l'EIIL lors de leur avance entre le 16 et le 26 septembre, notamment dans le village kurde de Charabani, dans la province d'Alep.

14. La coalition internationale a commencé à effectuer des frappes aériennes contre l'EIIL et d'autres cibles en République arabe syrienne à partir du 23 septembre. Les premières frappes pour défendre Ain el-Arab Kobani ont été menées le 27 septembre. Le 17 octobre, les combats pour reprendre le contrôle de la ville se poursuivaient. La plupart des civils auraient fui la ville mais, d'après plusieurs informations, un certain nombre seraient restés alors que les combats se poursuivent. On peut craindre pour leur sécurité si l'on pense aux violences et aux persécutions commises par l'État islamique contre d'autres groupes religieux ou ethniques en République arabe syrienne et en Iraq.

15. En réponse aux frappes aériennes de la coalition, l'EIIL a menacé, en représailles, de s'en prendre à ceux qu'il considère comme des « collaborateurs », y compris les civils. Cela a encore renforcé les dangers auxquels sont exposés les agents humanitaires. L'EIIL, le Front el-Nosra et d'autres groupes islamistes ont accusé la coalition internationale de mener une guerre contre l'Islam et ont invité leurs membres à riposter.

16. Selon certaines informations, les combattants de l'EIIL cherchent de plus en plus souvent refuge parmi la population civile pour éviter d'être repérés et minimiser les risques d'attaque. D'après des groupes syriens de défense des droits de l'homme, les raids menés par la coalition ont touché des habitations et les bombardements contre le Front el-Nosra qui ont eu lieu le 23 septembre auraient causé la mort d'au moins 11 civils, dont 4 enfants, en particulier dans la ville de Kfar Darian, dans la province d'Edleb. L'Observatoire syrien des droits de l'homme a rapporté que, les 28 et 29 septembre, des frappes de la coalition ont touché des silos à céréales dans le nord-est du pays, tuant plusieurs civils ainsi que des combattants. Des champs pétroliers et une mine de sel auraient aussi été touchés. Bien que les chiffres ne puissent être confirmés, on estime que 80 000 personnes ont été déplacées des villes de Raqqa, Deir el-Zor, Albou Kamal, Mayadin et El-Bab et sont en majorité parties vers des régions rurales dans les provinces de Raqqa et Deir el-Zor, à la suite des raids de la coalition.

17. Le recrutement de combattants, y compris de combattants étrangers, se serait intensifié après le début des frappes aériennes menées par la coalition internationale. Au début d'octobre, la brigade de l'EIIL à Alep a publié une vidéo dans laquelle elle a affirmé que des dizaines d'éléments du Front Ahrar al-Sham avaient fait défection et prêté allégeance à l'État islamique.

18. Des combattants étrangers auraient été tués lors des frappes aériennes effectuées par la coalition internationale. On rapporte que le groupe Khorosan, affilié à Al-Qaida, qui a été pris pour cible par des raids menés par les États-Unis le 23 septembre, compte dans ses rangs des combattants étrangers provenant de la région et de l'Asie centrale. Le Front el-Nosra a signalé qu'Abu Yousef al-Turki avait été tué le 23 septembre. Le 28 septembre, un membre d'el-Nosra a affiché un message indiquant que 11 combattants, dont 3 Néerlandais et 4 Britanniques, avaient trouvé la mort dans une frappe aérienne menée par la coalition.

19. Le 3 octobre, l'EIIL a publié les images vidéo de l'exécution d'un agent humanitaire britannique bénévole. Il s'agissait de la quatrième exécution dont on pense qu'elle aurait été perpétrée par le même individu, qui pourrait être britannique. Cet acte a été fermement condamné par le Conseil de sécurité.

20. Les négociations se poursuivent en vue de la conclusion de cessez-le-feu au niveau local. Les négociations directes entre des représentants du Gouvernement et des groupes de l'opposition se sont interrompues à Waar (province de Homs), les combats et les restrictions d'accès se poursuivant. Dans le camp de Yarmouk, une délégation de l'opposition aurait rencontré des agents des services syriens de sécurité au début d'octobre pour discuter de certaines conditions, qui sont toujours à l'examen. Aucun accord n'a été conclu à Daraya, où des négociations directes et indirectes se sont poursuivies de temps à autre. Un baril d'explosifs, visible depuis la ville de Damas, a été largué sur Daraya le 10 octobre, causant d'importants dégâts. Le 20 septembre, les médias favorables au régime ont signalé qu'aucun accord n'avait été conclu à Qoudsaya, ville située à l'ouest de Damas.

21. Au début d'octobre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, a repris ses consultations en se rendant en Jordanie, au Koweït, au Liban et en République islamique d'Iran. Il devrait aussi se rendre en Fédération de Russie, en Iraq, en Turquie et en Allemagne avant la fin d'octobre. Ces visites suivront une première série de consultations dans la région, entreprise depuis que l'Envoyé spécial et son adjoint ont pris leurs fonctions au début de septembre. Elles seront complétées par un deuxième voyage à Damas et de nouvelles consultations dans d'autres capitales au début de novembre.

B. Droits de l'homme

22. Durant la période à l'examen, la sécurité et les conditions de vie de 27 prisonniers politiques et détenus, qui ont été transférés de la prison centrale d'Alep à celle d'Adra après que l'armée en a repris le contrôle en mai 2014, ont suscité de nouvelles craintes. D'après les renseignements fournis au HCDH, plusieurs d'entre eux étaient probablement déjà libérables puisqu'ils avaient purgé leur peine ou en vertu du décret législatif n° 22 du 9 juin 2014 proclamant une amnistie générale. Le Haut-Commissariat a toutefois appris pendant cette période que les 27 prisonniers avaient été transférés à Damas dans des centres de détention administrés par les

services de renseignement militaire, notamment les sections 215 et 248, où des allégations de tortures et de mauvais traitements sont régulièrement signalées.

23. Le Gouvernement syrien a indiqué qu'entre le 21 septembre et le 12 octobre, 1 015 personnes qui s'étaient rendues et avaient déposé leurs armes ont été graciées après qu'elles se sont engagées à ne pas participer aux combats. Il n'a pas fourni davantage de précisions à ce sujet. Le HCDH n'est pas en mesure de vérifier cette information.

24. Le 30 septembre, l'EIIL aurait libéré plus de 70 élèves kurdes, sur 153, qui ont été enlevés à Alep le 29 mai. On ignore toujours ce qu'il est advenu des otages restants et il existe des craintes quant à leur sécurité car on ne connaît pas l'endroit exact où ils se trouvent. Les mêmes craintes existent concernant des centaines d'autres détenus qui seraient retenus par l'État islamique dans différents lieux dans les provinces de Hassaké, Deir el-Zor et Raqqa. D'après des renseignements obtenus sur place, le 22 septembre, l'EIIL a remis en liberté 150 détenus qui avaient été arrêtés pour des infractions considérées comme « mineures ».

25. Le 5 octobre, un prêtre et plusieurs paroissiens de Kounayé, dans la province d'Edleb, ont été enlevés par des combattants liés au Front el-Nosra. Quatre jours plus tard, le prêtre aurait été ramené au couvent, où il est retenu de force par le groupe. On ignore toujours où se trouvent les autres otages.

26. À la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme, le Président de la Commission internationale indépendante d'enquête sur la Syrie, Paulo Pinheiro, a présenté le huitième rapport de la Commission, dans lequel celle-ci note entre autres que les forces gouvernementales ont continué de perpétrer des massacres et de mener des attaques à grande échelle contre les civils. Les bombardements aériens et les pilonnages aveugles et disproportionnés ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et semé la terreur. Les forces gouvernementales ont aussi utilisé du chlore gazeux, une arme illégale. La Commission a en outre indiqué que des membres de l'EIIL avaient massacré des civils et des soldats qu'ils ont capturés, et que l'EIIL avait délibérément soumis la population civile, y compris les femmes et les enfants, à des violences et à un endoctrinement. Les groupes armés de l'opposition ont continué de commettre des crimes au mépris du droit international.

27. La Commission a réaffirmé que le seul moyen de mettre un terme au conflit était de favoriser le dialogue et les négociations entre le Gouvernement syrien et les principaux groupes de l'opposition, avec le concours d'États influents et de l'ONU. Lorsqu'elle a réitéré son appel au Conseil de sécurité pour qu'il envisage de saisir la Cour pénale internationale de la situation en République arabe syrienne, la Commission a noté que l'inaction permettait aux parties belligérantes d'agir en toute impunité et exacerbait le conflit violent qui consume le pays. Lors du dialogue interactif qu'ils ont eu avec la Commission, plusieurs États Membres ont demandé que les responsables soient tenus de rendre des comptes et que la Cour pénale internationale soit saisie de ces faits.

28. Les membres de la Commission d'enquête, le HCDH et les observateurs des droits de l'homme de l'ONU ne sont toujours pas autorisés à se rendre dans le pays.

C. Accès humanitaire

29. En République arabe syrienne environ 10,8 millions de personnes, dont plus de 6,4 millions de déplacés, ont besoin d'urgence d'une assistance humanitaire. Environ 4,7 millions de personnes se trouvent dans des zones considérées comme difficiles d'accès, dont au moins 241 000 qui se trouvent dans des zones assiégées par les forces gouvernementales ou d'opposition.

30. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes au cours de la période considérée, mais cette assistance, notamment dans les régions difficiles d'accès, reste extrêmement difficile à fournir et insuffisante. La violence, les déplacements rapides des lignes de front, les obstacles administratifs et le manque de moyens financiers gênent toujours les efforts alors que les besoins continuent d'augmenter. Au cours de la période considérée, l'assistance est parvenue à 75 des 287 zones considérées comme assiégées ou difficile d'accès (soit 26 %). Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont pu venir en aide à environ 390 050 personnes dans 23 zones difficiles d'accès, c'est-à-dire à davantage de personnes qu'au cours du mois précédent mais dans un nombre de zones plus faible. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNRWA et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont livré des produits non alimentaires à 148 614 personnes dans 47 zones difficiles d'accès contre 104 837 personnes dans 39 zones difficiles d'accès au cours du mois précédent. L'UNICEF a fourni du matériel pour l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène à 501 561 personnes ainsi qu'un soutien en matière nutritionnelle et éducative à des enfants. L'OMS a livré des médicaments et du matériel médical qui ont permis d'assurer environ 82 000 interventions dans des zones difficiles d'accès des provinces de Raqqa et de Deir ez-Zor.

31. Au cours de la période considérée, trois convois interorganisations ont permis d'apporter une assistance variée à 49 000 personnes et des médicaments pour 43 000 patients dans les zones rurales de la province de Homs et à l'est de la ville d'Alep. Un quatrième convoi, qui devait apporter une aide à 15 000 personnes dans la Ghouta orientale n'est pas parti étant donné que le Ministère des affaires étrangères n'a pas répondu à la demande d'autorisation présentée par l'ONU. Le convoi destiné à Harasta a été autorisé le 16 septembre mais n'est pas parti car en dépit de demandes répétées le Comité mixte ne s'est toujours pas réuni. L'autorisation définitive était liée à la poursuite des discussions par l'intermédiaire du comité.

32. Le mécanisme de surveillance de l'ONU a poursuivi ses activités en Turquie et en Jordanie. Au cours de la période considérée, une seconde équipe a été installée en Turquie (à Gaziantep), et l'équipe en Jordanie est désormais opérationnelle. Des efforts sont en cours en vue de la création d'une équipe pour l'Iraq, dont le déploiement est pour l'instant suspendu compte tenu des conditions de sécurité dans le pays. Les Gouvernements turc et jordanien ont étroitement coopéré avec le mécanisme de surveillance auquel ils ont fourni un appui très important et ont notamment facilité l'installation des équipes à Gaziantep et à Amman.

33. L'ONU et ses partenaires ont procédé à 23 envois (18 depuis la Turquie et 5 depuis la Jordanie) dans de nombreux cas sur plusieurs jours, en passant par les

postes frontière de Bab el-Salam, Bab el-Haoua et Ramtha comme autorisé par la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. Les convois transportaient des denrées alimentaires pour plus de 160 000 personnes, des produits non alimentaires pour 240 000 personnes, du matériel pour l'alimentation en eau et l'assainissement pour 79 000 personnes et des fournitures médicales pour plus de 560 000 personnes ainsi que des articles divers destinés à 48 000 personnes dans les provinces d'Alep, de Deraa, de Hama, d'Edleb, de Lattaquié et de Quneitra.

34. Certes, les expéditions transfrontalières se poursuivent, et l'ONU et ses partenaires cherchent à les développer, mais elles restent néanmoins limitées par l'insécurité ainsi que par le manque de moyens et de ressources financières. Le poste frontière d'Al-Ramtha nécessite des travaux d'infrastructure pour pouvoir être utilisé durablement. En raison du manque de moyens financiers, certains organismes des Nations Unies et leurs partenaires sont obligés de réduire leurs opérations.

35. Comme prévu par la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, le Gouvernement syrien a été notifié à l'avance des envois, notamment de la nature de leur contenu, de leur destination et du nombre de bénéficiaires. Les équipes du mécanisme de surveillance ont surveillé le chargement des véhicules qu'ils ont ensuite accompagné jusqu'aux postes frontière. De plus, à chaque fois, le Mécanisme a confirmé aux autorités syriennes le caractère humanitaire des envois, comme prévu par la résolution 2165 (2014).

36. Les organismes des Nations Unies ont pu, avec l'accord des Gouvernements turc et syrien, passer à par le poste frontière de Nousseibin/Qamishli pour amener dans la province de Hassakeh des fournitures pour lesquelles il existait un besoin urgent. Les livraisons ont débuté le 30 septembre et se sont poursuivies tout au long de la période considérée. Le passage par le poste frontière de Nousseibin/Qamishli est plus efficace et moins coûteux que le transport par avion et permettra au PAM de distribuer comme prévu une aide alimentaire à plus de 227 000 personnes de la province pour la première fois depuis plus d'un an et à l'UNICEF d'apporter une assistance non alimentaire à plus de 100 000 personnes et d'utiliser des fournitures prépositionnées pour lutter contre des épidémies qui touchent plus de 28 000 personnes.

37. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont mis au point un plan opérationnel conjoint d'une durée de deux mois afin d'amener des denrées alimentaires, des produits de santé, des articles non alimentaires et du matériel pour l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène dans quatre provinces de la République arabe syrienne à travers les lignes de front et la frontière en vue de venir en aide à un plus grand nombre de personnes dans les zones concernées et de mieux harmoniser et coordonner la fourniture de l'aide de façon à éviter que des zones restent à l'écart.

Zones assiégées

38. Environ 241 000 personnes se trouvaient toujours dans des zones assiégées : 196 000 par les forces gouvernementales à Madamiyet el-Cham, dans la Ghouta orientale, à Darayya et à Yarmouk et 45 000 par les forces d'opposition à Noubl et Zahra.

39. Au cours de la période considérée, l'ONU a pu accéder au camp de Yarmouk et fournir des denrées alimentaires à 8 516 personnes (3,5 % des personnes se trouvant

dans les zones assiégées), des produits non alimentaires à 2 140 personnes (0,9 %) et des médicaments à 1 115 personnes (0,5 %).

40. Dans la Ghouta orientale, 150 000 personnes se trouvaient toujours dans des zones assiégées. Aucune assistance n'a pu parvenir jusqu'à elles au cours de la période considérée. La population de Douma n'a pas reçu de médicaments, ni de matériel pour l'alimentation en eau et l'hygiène depuis le 9 septembre et de denrées alimentaires et autres produits essentiels depuis le 28 mai.

41. À Madamiyet el-Cham, environ 24 000 personnes dont environ 9 000 enfants souffraient toujours d'une pénurie de produits de première nécessité et ne pouvaient toujours pas se déplacer librement. La dernière fourniture d'assistance (cinq tonnes d'assistance médicale par l'OMS et le Croissant-Rouge arabe syrien) remonte au 28 juillet.

42. À Darayya (province de Rif-Damas), environ 4 000 personnes étaient toujours assiégées. Aucune assistance n'y est parvenue au cours de la période considérée. La dernière fois que la population a reçu une assistance, c'était en octobre 2012.

43. À Yarmouk, environ 18 000 personnes étaient toujours assiégées. L'UNRWA a pu avoir accès au camp pendant 11 jours au cours de la période considérée et fournir des denrées alimentaires à 8 516 personnes, des produits non alimentaires à 2 140 personnes et des fournitures médicales, en particulier des antibiotiques et divers médicaments pour lutter contre des maladies chroniques et non transmissibles, dont la fourniture a été autorisée pour le troisième mois consécutif, à 1 115 personnes. Environ 1 500 enfants ont reçu des livres scolaires. Les canalisations d'eau, hors d'usage depuis début septembre, n'ont pas été réparées.

44. À Noubl et Zahra, environ 45 000 personnes étaient toujours assiégées par les forces d'opposition. Aucune assistance n'y est parvenue depuis le 8 mai.

Libre passage des fournitures, du personnel et du matériel médicaux

45. L'accès aux fournitures et au matériel médicaux est resté gêné par l'insécurité, les déplacements de population et les contraintes imposées aux opérations humanitaires par les parties au conflit. Le 14 octobre, un convoi à destination des villages de Tir Malla et Ghanto, dans la province de Homs, a été arrêté par des forces de sécurité qui se sont emparées de tous les médicaments injectables, antibiotiques et fournitures médicales, dont huit trousses d'urgence, alors même que leur transport avait été autorisé par le Gouverneur de Homs. En conséquence, 9 891 personnes n'ont pu recevoir des soins dont elles avaient grand besoin.

46. En raison de l'arrêt des programmes normaux de vaccination, 4 344 cas de rougeole ont été signalés dans le nord de la République arabe syrienne. L'équipe spéciale de lutte contre la rougeole a donc prévu une campagne de vaccination en deux phases. Au cours de la première phase, qui a pris fin en août, 42 576 enfants vivant dans des camps de déplacés ont été vaccinés. La seconde phase a débuté le 15 septembre et a permis de vacciner 27 000 enfants dans 60 centres de soins, mais a été suspendue dès le 16 septembre quand, après avoir été vaccinés, 15 enfants sont morts et 50 autres sont tombés malades. L'OMS a immédiatement envoyé à Gazantep une équipe d'experts chargée de déterminer la cause des décès. Après investigation, l'équipe a conclu que la cause la plus probable des décès était la mauvaise utilisation d'un produit, l'atracurium, qui avait été ajouté aux packs de vaccination en lieu et place du diluant habituel. Elle a également conclu que rien n'indiquait que le vaccin

préapprouvé par l'OMS et le diluant qui devait être normalement utilisé étaient à l'origine de ces morts tragiques. Étant donné que les risques de rougeole restent extrêmement élevés dans le pays, l'OMS recommande de reprendre la campagne de vaccination dès que possible et dans de meilleures conditions.

47. Les installations et le personnel médicaux ont à nouveau été attaqués au cours de la période considérée. En septembre, Physicians for Human Rights a noté 7 agressions contre des installations sanitaires, dont 6 par les forces gouvernementales et 2 par un groupe armé non étatique (on ne sait pas lequel). Deux de ces agressions se sont produites dans la province de Hama, 1 dans la province d'Alep, 1 à Damas, 1 dans la province de Rif-Damas, 1 dans la province de Deir el-Zor et 1 dans la province d'Edleb. Ces agressions ont consisté en tirs de missiles (3 cas), largage de barils d'explosifs (1 cas), bombardements aériens (2 cas) et tirs d'artillerie (1 cas). L'une des installations prises pour cibles avait déjà été attaquée précédemment. D'après Physicians for Human Rights, neuf membres du personnel médical ont péri en septembre, dans tous les cas à la suite d'attaques des forces gouvernementales, dont six victimes de tirs d'artillerie et de bombardements. Un est mort sous la torture, un a été exécuté et un a été tué par balles. Le droit international humanitaire accorde une protection particulière aux installations et au personnel médicaux et les attaques délibérées dont ils sont victimes constituent par conséquent des violations graves du droit international.

Procédures administratives

48. Aucun fait nouveau en matière de procédure administrative n'est intervenu au cours de la période considérée. La pose de scellés sur les camions, destinée à accélérer et à faciliter le passage aux points de contrôle, a en fait continué de ralentir la fourniture de l'assistance humanitaire. Au cours de la période précédente, le Ministère syrien des affaires étrangères a fait savoir que la notification hebdomadaire des plans de transport provoquait une surcharge trop importante de travail et que les organismes de l'ONU avaient la possibilité de notifier leurs plans toutes les deux semaines ou tous les mois. Les envois de fournitures à destination de zones difficiles d'accès ont toutefois continué d'être négociés au cas par cas et de manière centralisée à l'occasion des réunions du comité mixte créé à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) et composé notamment de représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère des affaires sociales et des organes de sécurité. Le Ministère des affaires étrangères a bien fait savoir verbalement que les Gouverneurs des provinces d'Alep, de Hama, de Homs et d'Edleb pouvaient autoriser les convois interinstitutions à traverser les lignes de front, mais l'administration centrale n'a toujours pas donné son accord, ce qui dans certains cas a entraîné d'importants retards.

49. Au 17 octobre, 35 demandes de visas ou de renouvellement de visas émanant de l'ONU étaient toujours en attente, le délai de 15 jours ouvrables étant dépassé pour six de ces demandes. S'agissant des organisations non gouvernementales internationales, 12 demandes étaient toujours en attente. Bien que le nombre de visas en attente d'approbation soit en baisse, les organisations non gouvernementales internationales ont commencé à annuler leurs demandes (4 annulations au cours de la période considérée) en raison des délais de réponse.

50. Au cours de la période considérée, six nouvelles organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées à travailler en partenariat avec le

système des Nations Unies, portant le total à 99 organisations, qui disposent de 156 bureaux dans le pays.

51. Les organisations non gouvernementales internationales sont dans l'incapacité de réaliser des évaluations indépendantes des besoins. La plupart ne peuvent ouvrir d'antennes et elles ne sont pas autorisées à travailler en partenariat avec des ONG locales ni à participer aux convois interinstitutions qui franchissent les lignes de front ou aux missions sur le terrain des Nations Unies.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

52. Les tirs de mortier et de roquettes sur Damas ont continué de menacer la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires. Le 4 octobre, deux obus de mortier ont atterri près de l'hôtel Damas Rose qui se situe à proximité de la zone où se trouvent les locaux du personnel des Nations Unies.

53. Le 3 octobre, l'EIIL a diffusé une vidéo montrant l'exécution d'un travailleur humanitaire britannique et a menacé d'exécuter un travailleur humanitaire américain.

54. Le 24 septembre des inconnus ont tiré sur un convoi des Nations Unies composé de deux véhicules blindés près du village de Cheik Hilal, sur la route reliant Alep à Homs, endommageant gravement l'un des deux véhicules. Aucun des six membres du personnel des Nations Unies n'a été blessé.

55. À plusieurs reprises, des tirs d'armes à feu et de mortiers à proximité d'un centre de distribution de l'UNRWA dans le camp de Yarmouk à Damas ont provoqué une interruption des distributions de nourriture et de médicaments. La dernière de ces interruptions date du 11 octobre.

56. Vingt-sept membres du personnel de l'ONU recrutés sur le plan national, dont 24 membres du personnel de l'UNRWA, sont toujours détenus ou portés disparus. Au total, depuis mars 2011, le conflit a coûté la vie à 66 travailleurs humanitaires : 17 membres du personnel de l'ONU, 38 membres du personnel et bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 bénévoles et membres du personnel de la Société palestinienne du Croissant-Rouge et 4 membres du personnel d'ONG internationales.

III. Observations

57. Malheureusement les attentats odieux et les atrocités contre des civils, commis par toutes les parties au conflit syrien, se sont poursuivis au cours du mois écoulé depuis mon précédent rapport. Le meurtre aveugle de dizaines d'enfants et de civils à Homs le 1er octobre nous rappelle de façon tragique que ce conflit, et ceux qui l'alimentent, mettent en question l'avenir de la République arabe syrienne. Il a été l'un des événements marquants d'une période au cours de laquelle toutes les parties ont continué de recourir sans retenue aux armes, notamment les forces gouvernementales qui ont largué presque quotidiennement des barils d'explosif.

58. Compte tenu des conséquences très réelles de la menace du terrorisme pour la paix et la sécurité, la communauté internationale s'est fort justement mobilisée, mais une campagne militaire ne suffira pas à résoudre la crise syrienne ou à empêcher que le terrorisme s'étende de Syrie en Iraq. Il s'agit d'un conflit régional complexe et ancien qui ne pourra être réglé que si la communauté internationale utilise tous les moyens à sa disposition. Une réponse exclusivement militaire pourrait en outre

avoir pour conséquence d'isoler davantage encore des groupes qui ont été marginalisés sur les plans politique, culturel et économique en République arabe syrienne.

59. La menace que fait peser l'EIIL suscite de nouvelles graves préoccupations en matière de protection, comme en témoigne l'offensive contre le village d'Ayn el-Arab Kobani qui a provoqué des déplacements massifs de civils, qui pour certains se sont réfugiés en Turquie, et a fait de nombreux morts et blessés. Face aux très nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par le groupe terroriste dans les régions qui sont tombées sous son contrôle en République arabe syrienne et en Iraq, je lance un appel à la communauté international afin qu'elle intervienne immédiatement pour assurer la protection de la population encore présente à Ayn el-Arab, qui a désespérément besoin qu'on vienne à son secours.

60. Pendant que l'attention du monde se focalisait sur la barbarie de l'EIIL et sa progression en République arabe syrienne, dans tout le pays, le nombre de tués et de blessés continuait d'augmenter et la population était toujours victime de graves exactions de la part du Gouvernement et d'autres parties au conflit qui continuent de violer le droit international humanitaire et des droits de l'homme. La persistance de l'utilisation dans les zones peuplées d'armes explosives ayant un large rayon d'impact a des effets dévastateurs. Des milliers de civils ont été tués ou mutilés. Des millions de personnes ont fui, poussées par la peur ou à la suite de la destruction délibérée d'infrastructures civiles essentielles comme les hôpitaux et les écoles.

61. La poursuite des attaques contre les installations et le personnel médicaux ainsi que le refus de soigner les blessés et les malades – qui sont pourtant des obligations fondamentales imposées par le droit international humanitaire – restent très préoccupants. La communauté internationale doit redoubler d'efforts afin que le Gouvernement syrien et les autres parties au conflit respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et soient tenus responsables de leurs actes.

62. L'accès à certaines zones où, globalement, environ 4,7 millions de personnes ont besoin d'une assistance, reste extrêmement limité. La violence, l'insécurité, le déplacement des lignes de front et d'autres obstacles, y compris administratifs, limitent la capacité d'intervention des organisations humanitaires. Environ 241 000 personnes se trouvent toujours dans des zones assiégées, principalement par les forces gouvernementales alors même que les autorités répètent être responsables du bien-être de la population. Il est inadmissible que la population ne puisse avoir accès aux produits et services vitaux – nourriture, soins et eau potable. Il est inadmissible que des gens souffrent alors que des acteurs en mesure de fournir une assistance se trouvent à proximité. Les travailleurs humanitaires ont été horrifiés par les conditions de vie dans le camp de Yarmouk, qui est l'un des seuls endroits assiégés auquel ils ont pu avoir accès, mais de façon totalement insuffisante.

63. Les acteurs humanitaires sur le terrain continuent de porter assistance aux populations dans le besoin partout dans le pays. Ils courent des risques considérables et je les félicite pour leur engagement et leur courage. Alors qu'il faudrait développer les opérations pour répondre à des besoins de plus en plus importants, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires sont contraints de limiter leurs interventions faute de moyens. J'exhorte les donateurs à fournir d'urgence de nouvelles ressources afin que nous puissions poursuivre nos efforts, d'autant plus que l'hiver approche.

64. Il faut également fournir un appui plus important aux pays voisins de la République arabe syrienne qui doivent faire face à l'afflux de plus de trois millions de réfugiés. La communauté internationale doit assumer une plus large part de ce fardeau pour que tous ceux qui fuient la Syrie trouvent protection. Les réfugiés et ceux qui les accueillent ont besoin de notre aide et de notre soutien pour pouvoir vivre dans la sécurité et dans la dignité.

65. Dans chacun de mes rapports au Conseil, j'ai insisté sur le fait que ce qu'il fallait avant tout c'était mettre fin à la violence, et la fin de la violence ne pourra être le résultat que d'un processus politique plus urgent que jamais, mais qui paraît être un objectif de plus en plus lointain. Partout dans le pays la situation continue de se détériorer rapidement. Le nombre de tués a encore augmenté fortement. Le droit international humanitaire et des droits de l'homme continu d'être fréquemment violé. Près de trois millions d'enfants ne peuvent plus aller à l'école et les trois quarts de la population vivent dans la pauvreté. La monnaie s'est effondrée et le prix des aliments est monté en flèche depuis le début du conflit. Si on ne s'attaque pas aux causes profondes du conflit dans le cadre d'un processus qui rassemble tous les secteurs de la société syrienne, les organisations terroristes comme l'EIIL prospéreront et la violence persistera dans tout le pays. Mon Envoyé spécial pour la République arabe syrienne, Staffan de Mistura, s'est lancé dans sa mission avec énergie le mois dernier. Il aura de très nombreux échanges avec les acteurs syriens et de la région dont l'appui est essentiel pour créer les conditions qui permettent d'engager un processus politique crédible, global et avec la participation de tous. Nous devons trouver une solution. Nous ne pouvons pas laisser les gens mourir inutilement. Le risque accru de violence sectaire nous oblige à travailler encore plus dur à la recherche de la paix.

Annexe

Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité : données disponibles

1. Protection des civils[2]

Exemples d'attaques contre des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

- Le 9 octobre, un marché aurait été attaqué à Irbine, dans la Ghouta orientale. Un hôpital local a déclaré avoir reçu quelque 250 blessés.
- Le 1er octobre, un double attentat à la bombe à Homs, près de l'école Al-Makhzomi, a fait plus de 50 morts, dont 29 enfants, et des dizaines de blessés, dont une grande majorité d'enfants.
- Le 1er octobre également, la station de distribution d'électricité de Sakhour, à Alep, aurait été touchée par un baril d'explosifs.
- À la mi-septembre, l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) a détruit l'église arménienne de Deir ez-Zor.

Incidence à grande échelle du conflit sur les services publics

- Le conflit a continué à désorganiser les services de soins de santé. Des hôpitaux ont subi des dégâts dans 12 des 14 provinces du pays. Sur les 97 hôpitaux dépendant du Ministère de la santé :
  - 42 % sont signalés comme fonctionnant au maximum de leurs capacités, 34 % comme fonctionnant partiellement et 24 % comme ne fonctionnant pas du tout.

2. Accès humanitaire en toute sécurité et sans entrave aux personnes en détresse

Zones d'accès difficile

- Durant la période considérée, une aide alimentaire a été fournie à 390 046 personnes dans les zones difficiles d'accès (381 530 par le Programme alimentaire mondial (PAM) et 8 516 par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).
- Des produits alimentaires ont été fournis à 148 614 personnes (111 340 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2 140 par l'UNRWA, 9 134 par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et 26 000 par l'Organisation internationale des migrations (OIM).
- De l'eau et des services d'assainissement ont été fournis à 501 561 personnes par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

---

[2] L'ONU a mis en place un mécanisme distinct qui permet de communiquer régulièrement des informations sur les six violations graves commises sur la personne d'enfants dans les situations de conflit armé. Ce mécanisme définit les normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue d'analyser les tendances.

- Un accompagnement éducatif a été fourni à 46 013 enfants (44 501 par l'UNICEF et 1 512 par l'UNRWA).
- Un soutien nutritionnel a été assuré pour 12 900 enfants par l'UNICEF.
- Des fournitures médicales ont été livrées pour 82 889 traitements (81 774 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et 1 115, par l'UNRWA).

Convois interorganisations traversant les lignes de conflit

- Trois convois interorganisations ont eu lieu durant la période à l'examen :
    - Le 15 octobre, un convoi interorganisations a été expédié à l'est de la ville d'Alep avec des compléments nutritionnels pour 7 500 enfants, des produits non alimentaires pour 15 000 personnes environ et des médicaments pour 43 000 patients.
    - Deux convois interorganisations se sont rendus dans des zones de la périphérie rurale de Homs :
        - Le 14 octobre, un convoi interorganisations transportant de l'aide multisectorielle pour 14 000 personnes a rejoint Tir Malla, Ghanto et Jaborien;
        - Le 22 septembre, un convoi interorganisations transportant de l'aide multisectorielle pour 12 500 personnes est parvenu à Al Houla.
- Un convoi interorganisations à destination de la Ghouta orientale avait été demandé, mais n'a pas eu lieu dans la période considérée, car le Ministère des affaires étrangères n'avait pas réagi.
- Un convoi interorganisations à destination de Harasta, dans la province de Rif-Damas, qui avait été approuvé le 16 septembre, n'a cependant pas reçu l'autorisation de partir, parce que le Comité conjoint ne s'était pas réuni.

Zones assiégées

- Au total, 241 000 personnes restent assiégées.
- Dans les zones assiégées, durant la période à l'examen, 8 516 personnes, soit 3,5 % des assiégées, ont bénéficié de distributions d'aide alimentaire (UNRWA), 2 140, soit 0,9 %, de distributions de produits non alimentaires (UNRWA) et 1 115, soit 0,5 %, d'une aide médicale. L'UNRWA a aussi distribué des manuels à 1 500 élèves environ à Yarmouk.

Assistance transfrontalière

- Selon la Société turque du Croissant-Rouge, les acteurs humanitaires ont acheminé la valeur d'environ 23 millions de dollars d'aide humanitaire par mois en moyenne de Turquie en République arabe syrienne, dans le cadre du dispositif de livraisons au point zéro de la frontière géré par ses soins. Cette moyenne mensuelle ne tient pas compte de l'aide acheminée par les circuits commerciaux ou autres.

En application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité

- L'ONU et ses partenaires ont expédié 23 cargaisons, dont beaucoup sur un certain nombre de jours, à raison de 18 de Turquie et 5 de Jordanie, à destination de la République arabe syrienne, comme le prévoyait la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, en passant par trois postes frontière, Bab El Salam, Bab el-Hawa et Ramtha. Il y avait là une aide alimentaire pour plus de 160 000 personnes, d'autres produits pour 240 000 personnes, des fournitures pour l'alimentation en eau et l'hygiène pour 79 000 personnes et des fournitures médicales pour plus de 560 000 personnes, ainsi que d'autres produits pour 48 000 personnes dans les provinces d'Alep, Deraa, Hama, Edleb, Lattaquié et Quneitra.

Sécurité du personnel humanitaire

- Le nombre des agents humanitaires tués dans le conflit depuis mars 2011 s'élève à 66, dont 17 faisant partie du personnel des Nations Unies, 38 agents et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 volontaires et membres du personnel de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 4 membres d'organisations non gouvernementales internationales.
- À l'heure actuelle, il y a encore au total 27 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national, dont 24 de l'UNRWA, détenus ou portés manquants.

Déclaration d'engagement

- Au total, 30 groupes d'opposition armée ont signé la déclaration d'engagement, réaffirmant leurs devoirs fondamentaux au regard du droit international humanitaire et leur volonté résolue de faciliter les mesures prises pour répondre aux besoins des civils en ne tenant compte que de ces besoins. Sur les 30 signataires, 1 seul a signé la déclaration durant la période à l'examen et 1 autre l'avait fait durant la période précédente, mais sans que le fait eut été signalé.
  - Vingt et unième division (11 septembre 2014).
  - Tajammu' Alwiya Fajr al-Hurriya (15 octobre).

3. Libre passage des fournitures et du personnel médicaux

Attaques contre des installations médicales au cours de la période considérée

- L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a signalé documents à l'appui sept attaques contre des installations médicales en septembre : 6 des forces gouvernementales et 1 d'un groupe armé non étatique (et qui n'est pas précisément connu). Deux attaques se sont produites dans la province de Hama, 1 à Alep, 1 à Damas, 1 autre dans la province de Rif- Damas, 1 à Deir ez-Zor et 1 à Edleb. Il y a eu trois tirs de roquette, une frappe aérienne avec largage de barils d'explosifs, des bombardements aériens à l'aide d'armes non précisées et un bombardement d'artillerie. L'une d'elles visait une installation qui avait déjà été attaquée. Au total, Médecins pour les droits de l'homme a recensé 202 attaques avérées contre 161 installations médicales différentes sur tout le territoire de la République arabe syrienne. Sur le nombre, 182 (soit 90 %) étaient le fait des forces gouvernementales, 14 de groupes armés non

étatiques, à savoir l'Armée syrienne libre, l'EIIL, le Front de Nosra et le Front islamique (7 %), les 6 autres (3 %) venant de forces inconnues. La province d'Alep demeure la principale cible des attaques, avec 56 au total.

- En septembre, Médecins pour les droits de l'homme a recensé 9 décès de personnel médical, dont 3 assassinats. les 9 personnes en question ont toutes été tuées par les forces gouvernementales, 6 par des obus et des bombes, 1 sous la torture, 1 autre a été exécutée et 1 abattue. Au total, Médecins pour les droits de l'homme a établi qu'il y avait eu 565 décès de personnel médical jusqu'au 30 septembre 2014, à raison de 557 du fait de l'armée et de 8 dues à des groupes armés non étatiques.

Retrait de médicaments et fournitures médicales des convois

- Malgré l'autorisation accordée précédemment, les autorités syriennes ont retiré le 14 octobre des fournitures médicales, à savoir tous les médicaments injectables, antibiotiques et fournitures chirurgicales, un convoi interorganisations qui se rendait dans les villages contrôlés par l'opposition de Tir Mala et Ghanto, dans la province de Homs. Les habitants de ces secteurs se sont ainsi trouvés privés de fournitures pour 9 891 traitements médicaux.

Campagne de vaccination contre la polio

- Des vaccins contre la polio ont été administrés à plus de 1 million d'enfants âgés de moins de 5 ans (sur le 1,2 million ciblé) durant la dernière campagne d'immunisation en date organisée à l'échelon infranational, qui a eu lieu du 31 août au 4 septembre. D'après les contrôles opérés après la campagne, les taux tournent autour de 97 %, y compris dans de nombreuses zones difficiles d'accès, encore qu'il y ait eu des difficultés à toucher tous les enfants dans certains districts d'Alep, Homs, Raqqa, Deir el-Zor et Rif Damas. Depuis le début de la campagne, à la fin de 2013, l'UNICEF a fourni 34 millions de doses de vaccin oral. La série suivante de vaccinations était prévue du 19 au 23 octobre, pour 2,9 millions d'enfants.

4. Obstacles administratifs

- Le 9 juin, le Ministère des affaires sociales a fait savoir aux gouverneurs que tous les convois ou missions se rendant dans les « zones sensibles »[3] étaient tenus d'obtenir l'aval du Ministère des affaires étrangères, du Haut Comité de secours et du Bureau de la sécurité nationale. Précédemment, les gouverneurs étaient chargés de coordonner et d'autoriser l'acheminement de l'aide dans leurs provinces respectives, y compris à travers les lignes de conflit. Le 7 septembre, le Ministère des affaires étrangères a indiqué oralement à l'ONU que cette exigence avait été supprimée et que les gouverneurs étaient désormais habilités à autoriser les convois interorganisations à traverser les lignes de combat. L'acheminement des secours à travers ces lignes continue néanmoins d'être entravé par suite de la directive.

---

[3] Le Gouvernement syrien parle de « zones sensibles ». Le 16 juillet, l'ONU a demandé des précisions sur une définition et des critères, mais elle n'a pas encore reçu de réponse. Aux fins du présent rapport, en attendant de nouvelles précisions, on entendra par ce terme « les zones difficiles d'accès », vu la difficulté de s'y rendre.

- Le 7 juillet, le Ministère des affaires étrangères a communiqué les délais à respecter pour la présentation de plans hebdomadaires de chargement à bord des camions, conformément à la procédure de pose de scellés avant tout mouvement, dans le cadre des programmes réguliers : les organismes des Nations Unies devraient soumettre leur plan de chargement le lundi, aux heures ouvrables. Le Gouvernement s'est engagé à approuver les plans hebdomadaires de chargement le jeudi, pour permettre le début de la distribution le samedi. Le 26 août, le Ministère déclarait que les organismes pourraient adresser leurs plans de chargement toutes les deux semaines ou tous les mois pour simplifier les procédures, car les plans hebdomadaires créaient des difficultés.

- Une dérogation a été obtenue pour la distribution de médicaments, de matériel médical et de divers produits requis pour l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre des programmes ordinaires. La distribution de tous ces articles échappera à certaines des nouvelles procédures mises en place en avril et en mai par le Ministère des affaires étrangères. La distribution de l'aide médicale acheminée à travers les lignes de conflit sera coordonnée par le Ministère de la santé au cas par cas.

- Le 11 septembre, le Ministère des affaires étrangères a fait savoir à l'ONU que les marchandises régulièrement importées à travers les points de passage officiels de la frontière, à savoir Jdeidet Yacoub et les ports de Tartous et Lattaquié, pourraient être acheminées directement jusqu'aux entrepôts de l'organisation ou des organisations non gouvernementales internationales depuis ces points de passage, moyennant l'autorisation en chaque cas du fonctionnaire responsable, sans la lettre de facilitation précédemment requise en outre de la part du gouverneur. Les autres procédures administratives demeurent en vigueur.

Procédures d'approbation du matériel de communications

- Durant la période considérée, le HCR a été autorisé à installer des microstations terriennes (VSAT) dans son bureau à Alep. Par ailleurs, le HCR a obtenu l'autorisation d'importer et de mettre en service le matériel de téléphonie Cisco, mais le fournisseur se refuse toujours à octroyer la licence. Le délai pour obtenir l'aval des autorités pour l'importation et la mise en service du matériel informatique et de communications demeure long et la procédure peut prendre des mois. Les relances quotidiennes sont la seule façon d'obtenir les autorisations voulues.

Interlocuteurs habilités

- Le Gouvernement syrien. Le comité établi conjointement par l'ONU et le Gouvernement syrien à l'issue de l'adoption de la résolution 2139 (2014) comprend un agent de liaison pour les questions de la sécurité. Des réunions se tiennent régulièrement entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur de l'action humanitaire, voire chaque jour.

- L'opposition n'a toujours pas été en mesure de désigner des interlocuteurs habilités; elle est très fragmentée, d'où la difficulté de choisir un interlocuteur pour les groupes d'opposition armés. Des efforts se poursuivent sur le terrain

pour négocier un accès avec des interlocuteurs qui varient en fonction des localités.

Visas

- Les nouvelles directives en matière d'octroi de visas données par le Gouvernement syrien le 4 mars continuent d'être appliquées. Au 16 octobre, 35 demandes de visa ou de renouvellement de visa présentées par l'ONU n'avaient toujours pas été approuvées, dont 29 se situant dans le délai des 15 jours ouvrables et 6 dépassant ce délai.
- Au 11 septembre, 12 demandes de visa pour des organisations non gouvernementales internationales étaient toujours en attente. Le nombre de demandes de visa en attente a certes diminué, mais les organisations non gouvernementales internationales ont néanmoins commencé à annuler leurs demandes (4 demandes retirées durant la période considérée) faute de recevoir une réponse.

Organisations non gouvernementales internationales partenaires

- Le nombre d'organisations non gouvernementales internationales autorisées à travailler dans le pays est toujours de 16.
- Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à collaborer directement avec leurs homologues nationaux ou à accompagner les convois des Nations Unies sur le terrain.
- Aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée en ce qui concerne la révision du modèle de mémorandum d'accord à l'intention des organisations non gouvernementales internationales qui veulent collaborer avec le Croissant-Rouge arabe syrien et les ministères techniques.

Organisations non gouvernementales nationales partenaires

- Au 16 octobre, le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à travailler en partenariat avec les Nations Unies est passé à 99 et elles opèrent par l'intermédiaire de 156 antennes. Six nouvelles organisations non gouvernementales ont reçu l'autorisation durant la période considérée (5 dans la province d'Homs et 1 dans la province de Damas).

5. Financement

- 59,8 millions de dollars de financement pour la crise en Syrie ont été reçus durant la période considérée, dont 52,1 millions pour des activités à l'intérieur du pays et 7,7 millions pour aider les réfugiés syriens dans les pays voisins.
- Sur le montant total du financement destiné à la République arabe syrienne au cours de la période considérée, 43,3 % (25,9 millions de dollars) sont allés à des activités du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. En ce qui concerne les pays voisins, 56,7 % du montant indiqué, soit 33,9 millions de dollars, sont allés à des activités du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens.
- Au 17 octobre, le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens étaient financés à hauteur de

47 % (6,02 milliards de dollars demandés, 2,83 milliards de dollars reçus). Le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie est financé à 38 % et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens à 52 %.

6. Vue d'ensemble de l'action humanitaire des Nations Unies

Aide alimentaire

- En septembre, le PAM et ses partenaires ont fourni une aide alimentaire à 3,9 millions de personnes, soit 93 % de l'objectif fixé pour le mois. Cela étant, outre les problèmes liés à l'insécurité, une pénurie de carburant a ralenti le transport de l'aide aux provinces d'Hama et de Rif-Damas.

- Sur l'ensemble de l'aide distribuée, 90 % a été acheminée dans le cadre des opérations ordinaires, 8 % par des convois traversant les lignes de front et 2 % dans le cadre des opérations transfrontières visées dans la résolution 2165 (2014). Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire acheminée par la frontière a triplé, passant de 27 500 en août à 75 000 en septembre. En outre, le point de passage Nusaybin-Qamichli ayant été ouvert le 23 septembre, le PAM a commencé des opérations de transport de l'aide alimentaire destinée à venir en aide à plus de 227 000 personnes par mois (sous réserve que le point de passage demeure ouvert). Au 15 octobre, 19 423 rations alimentaires familiales destinées à plus de 97 000 personnes (42 % de l'objectif) avaient déjà été déchargées à Qamichli.

Articles de première nécessité et centres d'hébergement

- Le HCR a distribué des articles de première nécessité à plus de 271 336 personnes durant la période considérée. Au 15 octobre 2014, il a distribué 12 907 158 articles non alimentaires à plus de 3 635 603 personnes dans 13 provinces.

- L'Organisation internationale pour les migrations a distribué des articles non alimentaires à 77 000 personnes dans 59 localités dans 10 provinces durant la période considérée.

- L'UNICEF a distribué des articles non alimentaires (vêtements d'hiver, bâches en plastique et couvertures) à 18 080 enfants et personnes déplacées.

- À ce jour, le HCR a achevé le réaménagement, dans 7 des 11 provinces prévues, de centres d'hébergement qui abritent 14 315 personnes. Des centres privés ont été également réaménagés dans les provinces d'Homs, de Rif-Damas, de Deraa et d'Alep pour accueillir 27 066 personnes.

Santé

- Dans le cadre de son programme ordinaire, l'OMS a distribué des médicaments et fournitures nécessaires pour environ 1 618 384 traitements médicaux[4] dans les provinces d'Alep, de Damas, d'Homs, d'Edleb et de Qouneïtra.

---

[4] Le traitement standard pour une personne (par exemple, une cure d'antibiotiques de huit jours) est déterminé pour chaque distribution de médicaments en fonction des normes édictées par l'OMS.

- L'UNICEF et ses partenaires ont facilité l'accès à des services de soins de santé primaires pour 65 700 femmes et enfants.

- Le FNUAP a continué d'aider ses partenaires d'exécution à fournir des services vitaux de santé procréative dans 28 cliniques mobiles, 27 cliniques fixes et 13 dispensaires dans 10 provinces. Des services de santé procréative ont été assurés à 17 000 femmes, dont 4 100 ont bénéficié de services de planification familiale et 3 600 femmes enceintes de services d'accouchement. Quelque 430 femmes ont utilisé des bons financés par le FNUAP pour recevoir une assistance à l'accouchement. Le HCR continue de fournir du matériel médical, des médicaments et une assistance à 13 dispensaires dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, d'Homs, de Tartous, d'Alep et d'Hassaké, et près de 367 000 personnes en ont bénéficié depuis le début de l'année.

Nutrition

- L'UNICEF et ses partenaires ont examiné près de 70 000 enfants en vue de déceler une éventuelle malnutrition; plus de 1 700 enfants ont reçu des micronutriments et 48 ont été traités pour une malnutrition aiguë sévère.

Eau, assainissement et hygiène

- Durant la période considérée, l'UNICEF et ses partenaires ont fourni à plus de 481 500 personnes de l'eau potable en acheminant celle-ci par camions-citernes et en améliorant le stockage de l'eau et le traitement des eaux ménagères. Par ailleurs, plus de 80 000 personnes ont reçu des produits d'hygiène et des messages de sensibilisation à l'hygiène et plus de 23 000 personnes déplacées et enfants ont eu accès à des toilettes et lavabos convenables.

- Au total, plus de 16,5 millions de personnes ont obtenu l'accès sans risque à l'eau et à des sanitaires depuis le début de l'année.

Éducation

- Près de 441 500 enfants ont reçu des fournitures scolaires dans le cadre de la campagne de « rentrée scolaire » pour l'année scolaire 2014/15, menée en collaboration avec le Ministère de l'éducation.

Réfugiés palestiniens

- Dans le cadre de son programme ordinaire, l'UNRWA a fourni une aide alimentaire à 38 416 personnes et des produits non alimentaires à 4 899 personnes; et a offert des consultations médicales à 71 000 personnes, une éducation à 39 975 personnes, 422 nouveaux microfinancements et une aide en matière d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hébergement à 13 865 personnes.

Agriculture

- Avec le concours de ses partenaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni une aide dans le domaine de l'agriculture (semences de céréales et aliments du bétail) à 21 161 personnes dans les provinces de Raqqa, d'Hama, d'Homs et d'Edleb.

Protection et services communautaires

- Le HCR a continué de fournir un appui en matière de protection par l'intermédiaire de 7 bureaux et de 11 centres communautaires, avec le concours d'organisations partenaires et de bénévoles. Depuis le début de l'année, le HCR a assuré la protection de 279 450 personnes vulnérables.
- Le FNUAP a aidé ses partenaires à assurer des examens médicaux et des services d'accompagnement psychologique à environ 2 900 femmes dans 5 provinces. En outre, 500 femmes ayant subi des violences sexuelles ont fait l'objet d'un dépistage et 75 d'entre elles ont bénéficié de services spécialisés et ont pu consulter un médecin. En outre, des cours de formation et de perfectionnement ont été offerts aux agents sanitaires et aux bénévoles.
- L'UNICEF a fourni un soutien psychologique à 10 036 enfants, dont 786 dans le quartier de Waar de Homs et 117 dans le camp de réfugiés de Newroz.